VOL. X. MANITOBA. No. 1

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 3 JUIN, 1880

AVIS IMPORTANT
AUX
Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

—

Soumission pour matériel roulant

—

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le deblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres details

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 fevrier, 1880 17-f

DEMANDES DE LICENCES
DANS LA PROVINCE.

—o—

HÔTELS—Frank Otton, Totogan ; Casimir Prud'homme, Emerson ; Geo. N. White, Portage la Prairie ; W. Stinson & Grannis, Portage la Prairie ; John McKinnon, Three Creek's ; John Taylor, Jr., Headingly ; R. P. Mulligan, St. Boniface, Wm. Galli, Morris ; Alf. Lafrance, St Pie ; M. McKenzie, Dom. City ; Wm. Lyon, Portage la Prairie ; Wm. Ward Morris, A. V. Beckstead, Wm. Martin, J. E. Johnson, Emerson ; M. W. Canniff, Winnipeg.

EPICIERS—E. F. Radiger, E. F Patwell, A. D. McLean, Winnipeg ; A. Rainskoff, George Germain, Emerson ; Jos. Laporte, St Boniface.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 22 Mai, 1880. 2f

STOBART, EDEN & CIE
Grande Rue—Winnipeg.

Ont reçu une grande quantité de marchandises les plus choisies et continuent d'en recevoir tous les jours. Ces Messieurs invitent leurs pratiques canadiennes à leur faire une visite afin de juger par elles-mêmes de la qualité et du bon goût de leurs marchandises. La qualité et le prix défient toute compétition.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 –12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une epreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

JOSEPH ROYAL
AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

Avis aux Entrepreneurs.

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné SOUMISSIONS POUR EGOUT, seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à midi, Mardi, le premier jour de Juin prochain pour la construction d'egouts dans la paroisse de St. Andrew, la Rivière la Seine, Cook's Creek, (Springfield), la Boyne, et les marécages dans Woodland.

Les plans et spécifications, et les conditions generales pourront être vus à ce Bureau le et après le Vingtième jour de Mai prochain, où les formes de soumission peuvent être obtenues.

Les parties soumissionnant sont tenues de se pourvoir de tous les outils nécessaires, et aussi, d'avoir des connaissances pratiques de ce genre d'ouvrage, et sont requises de connaitre que leurs soumissions ne seront prises en consideration à moins qu'elles ne soient strictement faites avec les formes imprimées, et dans le cas d'une societe, leurs propres signatures devront être apposées à la soumission la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun : de plus, un chèque de banque négociable pour la somme de cinq cents piastres sur les dépenses estimées de l'ouvrage, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme devra être confisquée si la partie où les parties soumissionnant refusent d'entrer en contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans l'offre soumis.

Le chèque qui sera envoyé par les parties dont leurs soumissions ne seront pas acceptées, sera retourné à qui de droit.

Pour que le contrat soit bien executé, la partie ou les parties dont la soumission est proposée à être acceptée, seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, mais sujettes à un depot de cinq par cent sur le montant complet du contrat, devant être déposé au credit du Tresorier Provincial, dans les huit jours après la date de cet avis. Quatre vingts dix par cent seulement sera payé sur l'ouvrage estimé, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 8 Mai, 1880. 3-f

CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS MECANICIENS.

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées " soumission pour portes d'ecluses, Canal Welland, " seront reçue à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions génerales pourront être vus à ce bureau le où après Jeudi le 20ième jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés—la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre ; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionné dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie où les parties dont les soumissions ont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépot de *cinq par cent*, sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au credit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de fer et canaux.
Ottawa, 29 Mars, 1880. 9-f

—

AVIS est par le présent donné que les ordres ou billets de crédits sur le département de l'Intérieur donné en paiement pour approvisionnement et gages, par ceux engagés sur les arpentages de la Puissance, ne seront pas acceptés par le Département, et le dit département ne se rendra responsable en aucune manière pour les avances faites aux arpenteurs ou pour les gages de ceux employés par eux.

LINDSAY RUSSELL,
arpenteur général

Dpt. de l'Intérieur
Bureau des terres de la Province
Ottawa 3 mai, 1880 13-f

Avis.

—

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

CANAL LACHINE.

—

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

—

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées " Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et condition generales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, JEUDI, on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux, ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en consideration à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures la nature de l'occupation et la residence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission;

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'il fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au credit du Receveur Général, dans le délai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus base ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Departement des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880. 9f.

Soumissions pour Clôtures.

—o—

Le Soussigné recevra des soumissions pour clôtures en fil de fer devant être érigees ou besoin en sera requis sur la ligne de chemin de fer dans Manitoba. Les soumissionnaires devront fournir les devis, desseins et échantillons de la clôture, ou de tout autre genre de clôture qu'ils se proposent d'eriger ainsi que des barrières et des ferrures de barrières à être fournies. Les prix doivent être pour le travail fait et complete,

Les soumissionnaires adressées au soussigné et endossées " Soumissions pour Clôture " seront reçues jusqu'à midi, le Premier Juin prochain.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux
Ottawa 26 Avril 1880 4f

LE "METIS."

Jeudi, 3 Juin, 1880.

Le *Métis* publie aujourd'hui le premier numéro de sa dixième année d'existence. Fondé sous des auspices défavorables et dans un temps où l'anarchie régnait en maîtresse dans certaines parties de Manitoba, le journal a dû traverser des jours sombres. Il n'a pas failli à sa mission qui a été de défendre la cause de la vérité et de la justice, dans ce coin tourmenté du pays canadien. Dévoué corps et âme à la cause catholique, il a servi en même temps d'organe à la population de langue française du pays pour faire valoir ses droits méconnus, négligés ou indignement violés. Il n'a cessé de travailler à rendre plus intimes les relations entre le groupe canadien du Nord Ouest et la mère patrie, c'est à dire la Province de Québec. C'est de ce côté que le *Métis* a trouvé ses regards et dirigé ses appels dans les époques de persécution et de crise douloureuse ; regards, appels qui ne sont jamais restés sans écho chaleureux, disons-le à la gloire de nos frères du Bas-Canada.

Le *Métis* continuera sa mission, confiant dans l'appui et les sympathies actives de ses amis pour prendre un développement et accroître une influence consacrés exclusivement à la cause des principes, de l'union et de la prospérité de la commune patrie.

Le Gouvernement Local vient de notifier les préfets des diverses municipalités de la Province qu'il versera entre leurs mains la somme de $400.00 qui devra être appropriée à l'amélioration des chemins.

Chaque conseil devra faire rapport au Gouvernement de la manière dont le montant aura été dépensé. A la dernière session la législature a voté $20,000 destinées aux travaux sur les chemins et les ponts de la Province. Cette somme sera repartie entre les 26 municipalités de sorte que chacune d'elles devra recevoir $769.23.

Il est a espérer que les conseils municipaux feront un sage emploi de ces deniers.

La fermeture du Bureau des Terres à Emerson est un fait extrêmement regrettable au double point de vue de la vente des terres de la couronne et de l'immigration. Il importe assez peu que M. Newcomb soit transféré ici ou là ; il est employé du Département de l'Intérieur et pour notre part nous aurions de beaucoup préféré le voir nommé ailleurs qu'à l'Agence de la Montagne de la Tortue. Nous n'avons pas un seul agent des terres canadien et catholique dans toute l'administration des Terres de Manitoba et du Nord Ouest, et nous espérions qu'enfin on nous rendrait justice. Ce sera pour plus tard, paraît-il.

Quoiqu'il en soit, les américains profitent de l'absence d'agents canadiens d'immigration à Emerson pour répandre le bruit que le Canada néglige absolument ses immigrés, et leur laisse, une fois arrivés dans la Province, le soin de chercher et les terres à prendre et les bureaux où les acheter.

On dit, d'un autre côté, que le bureau des Terres à la Montagne de la Tortue n'est pas encore ouvert ; cette négligence est quasi-criminelle. M. Royal, député de Provencher, a attiré l'attention du Cabinet dès avril dernier sur la nécessité d'agir immédiatement vu le courant d'immigration vers ce district ; il paraît que c'est toujours la même chose. On croit a Ottawa dans certains départements connaître bien mieux ce qui convient à Manitoba et dans le Nord-Ouest que les gens même de Manitoba et du Nord Ouest.

A une assemblée des actionnaires de la compagnie de chemin de fer St. Paul Minneapolis et Manitoba, les Messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année courante : George Stephens, Donald A. Smith, O. H. Northcote, R B. Angus, N. W Kittson, J. J. Hill, R. B. Galusha.

Les recettes pour les derniers dix mois sont de......	$2,365,287.36
Les depenses.........	1,078,973.49
Laissant en caisse un profit net de	$1,286,313.87

La Compagnie a construit 129 milles de chemin avec lisces d'acier 72 nouveaux ponts, 22 gares et dépots pour le fret, 2 boutiques pour les machineries, 6 pour les engins et a fait bon nombre d'autres travaux et améliorations.

La vente des terres a rapporté $264,570,30. La compagnie à l'intention durant la présente saison de construire la ligne de St. Cloud et du Lac Traverse 48 milles, la ligne de Breckenridge environ 200 milles de réparer le chemin et poser une double voie à plusieurs endroits.

Nous empruntons ce qui suit au *Progrès de Vallyfield* du 21 mai dernier.

Lundi dernier, M. Louis Arthur Prud'homme, avocat de Beauharnois, prenait passage à bord du *Bohemian* en route pour Winnipeg Manitoba, où il devra suivre sa profession en société avec l'hon. M Royal, M. P. pour le comté de Provencher

Il a été accompagné au bateau par un grand nombre de parents et amis qui étaient allés lui serrer la main, peut être pour une dernière fois.

M. Prud'homme a un bel avenir devant lui, car avec les connaissances étendues qu'il possède et son amour du travail, il devra nécessairement se faire une bonne position au Manitoba. M. Prud'homme est né à St. Urbain, comté de Chateauguay, est âgé de 26 ans, a fait ses études au collège de Montréal et fut admis au Barreau en janvier 1879. Il rediga l'*Avenir de Beauharnois* pendant trois années et au delà, avec talent et fit preuve d'une grande modération dans ses écrits. Conservateur en politique, il jouissait de l'estime général des libéraux du comté, parmi lesquels il comptait bon nombre d'amis personnels.

Nous souhaitons des jours heureux et prospères à notre jeune ami.

LA CONFÉRENCE DE L'HON M. ROYAL

Nous lisons dans *L'Opinion-Publique* du 27 mai dernier :

L'hon. M. Royal, qui était de passage à Montreal la semaine dernière a donné, devant l'Union Catholique, une conférence sur Manitoba et le Nord-Ouest. Il y avait foule. L'orateur et le sujet attiraient à la fois le public. La question de l'avenir de Manitoba est en pleine actualité en ce moment où le Nord Ouest occupe tant de place dans notre politique, et où l'on travaille tant à diriger l'émigration de ce côté. Et l'on était heureux et curieux en même temps de revoir M. Royal, ancien Montréalais, qui a joué un si grand rôle dans la nouvelle province, qu'il habite depuis sa fondation, et dont il a presque constamment dirigé les destinées depuis qu'elle existe.

M. Royal est un enthousiaste de Manitoba. Il a la foi qui nourrit et soutient le zèle et le dévouement qui donne le courage de résister aux obstacles et qui empêche même de les apercevoir parfois. Victime lui-même des derniers événements, si propres à éclairer sur la véritable position faite à nos compatriotes du Nord Ouest, il ne désespère de rien et voit tout en rose. Cette foi robuste est enviable. Ne l'a pas qui veut. C'est un don que reçoivent ceux qui ont à remplir de ces missions de lutte et de combat.

Vu à la froide lumière des faits, cependant, l'exposé brillant que l'hon. M Royal a présenté à ses auditeurs paraît quelque peu exagéré et fantaisiste. Pour notre part, nous considérons de meilleure politique, pour encourager l'émigration à Manitoba, de ne pas trop farder la vérité. Il nous semble qu'autrement, on ne réussirait qu'à produire un engouement passager, dont l'effet serait bientôt detruit par les déceptions qui suivraient.

On ne peut empêcher, présentement, que l'élément français soit réduit à l'impuissance là-bas, avec une Chambre où il compte cinq ou six membres sur vingt-quatre, et un gouvernement où il n'est représenté que par un ministre, qui est M. Girard. On ne saurait contester que les Canadiens-français ne formaient qu'un dixième de la population d'émigrants qui a pénétré dans la province pendant ces dernières années. Et M. Norquay, qui trouve que l'influence de nos compatriotes n'est pas assez diminuée comme cela, voudrait encore introduire dans le corps électoral l'élément mennonnite qui leur serait naturellement adverse, puisqu'il est allemand et protestant, et qui augmenterait d'autant la proportion de l'élément anti-français.

Tout cela ne doit pas décourager sans doute ceux qui voudraient émigrer à Manitoba. En tout état de cause, il vaut mieux aller là qu'aux Etats-Unis, et nous sommes intéressés, comme province, à conserver le plus possible nos positions au Nord Ouest. Mais il serait inutile de se faire illusion sur ce qui existe. Peut-être aussi l'avenir nous reserve-t-il quelque heureux retour. Nous voulons le croire, sur la parole de M. Royal qui, après tout, connait mieux que personne le sujet qu'il a traité devant l'Union Catholique à un point de vue trop optimiste selon nous, mais qu'on est libre d'adopter en l'absence de témoignage plus compétent.

Nouvelles Canadiennes.

M. le curé Labelle est parti avec le R. P. Raguel pour aller examiner les terrains du lac Nominingue, afin d'y asseoir un établissement important pour l'avenir de cette région.

On dit que ce bel exemple sera bientôt suivi à Québec, au sujet de la colonisation des vallées fertiles qui abondent au nord du lac Saint Jean. Un prêtre se mettrait à la tête du mouvement, et le gouvernement seconderait cette tentative patriotique.—*Le Canada*

—

Le *Canadien* dit que M. l'abbé Chevalier, curé de Manchester, a écrit à un membre du clergé de Québec pour l'informer que depuis trois semaines environ il a reçu au-delà de deux milles demandes d'argent de la part de canadiens-français demeurant à Manchester et qui veulent à tout prix revenir au Canada. Un grand nombre d'entre eux sont dans une grande misère.

—

L'écrivain qui signe Raoul de Navery—et dont les feuilletons font les délices de nos lectrices—est Mme. *Marie David*, née Saffray, en 1831, à Ploërmel (Morbihan). Poëte et romancière, Mme. de Navery a collaboré à la plupart des revues et des journaux contemporains. Elle a débuté en littérature sous le nom de Marie David. Elle a signé Louis Manuel plusieurs romans dans les journaux de la rive droite, entre autres dans la *France*. Elle a publié chez Dentu, *le Bonheur dans le Mariage*. Le nombre de ses productions est incalculable ; elle alimente plusieurs librairies.

—

Le prince Léopold est venu au Canada pour le connaître autant que possible sous tous rapports. Pour ne pas entraver ou gêner Son Altesse, on annonce semi-officiellement qu'il est entendu qu'il ne prendra part à aucune réception publique et ne recevra pas d'adresses.

—

Le prince Léopold est arrivé le 27 à Ottawa avec sa suite. Ils sont descendus au Russell House. Son Altesse Royale doit prendre le *lunch* à deux heures, à la résidence de Sir John A Macdonald, et dîner, ce soir, avec le lieutenant général Sir Edward Selby Smyth.

UN MONUMENT A M. DE MAISONNEUVE.

Le comité exécutif formé pour l'érection d'un monument à M. de Maisonneuve, l'illustre fondateur de Montréal, a décidé, à sa dernière réunion, jeudi de la semaine dernière, de poursuivre son œuvre. La ville de Montréal s'honore grandement en entretenant ainsi le culte des hommes qui ont présidé à sa fondation. M. de Maisonneuve n'a pas été un fondateur ordinaire, car c'est lui qui, par son courage et sa valeur, a sauvé à plusieurs reprises la colonie de la ruine. Nous aimons mieux combattre cinq français de Québec, disaient les Iroquois, qu'un seul français de Montréal. M. de Maisonneuve avait su inspirer à ses gens cette valeur qui fut souvent poussée jusqu'à l'héroïsme.

Le Fondateur de Montreal était un catholique fervent ; consacré dès son enfance au service de la Sainte Vierge, il se constitua plus tard le *Chevalier de Notre-Dame*, titre qu'une vie de soixante années ne dementit jamais. En somme, M. de Maisonneuve, fut le type accompli du héros chrétien, du catholique fervent, du soldat courageux pendant les 25 années qu'il passa au Canada.—*Le Courrier de Montréal.*

Un Jugement important.

Il y a quelques temps un cas analogue à l'affaire Guibord s'est présenté à New-York. Un nommé Coppers, qui possédait un lot dans le cimetière catholique où sa femme et ses enfants étaient enterés, était mort protestant et franc-maçon. Sa famille voulut l'inhumer dans le cimetière catholique. Les syndics du cimetière s'y opposant, un proces s'en est suivi. En première instance, le juge Westbrook a donné gain de cause à la famille Coppers, déclarant que la posession du lot donnait droit à Coppers d'être enterré dans le cimetière catholique. On le voit, la prétention est la même que celle qu'a été soutenue par les avocats de Guibord.

L'affaire Coppers a été portée devant une autre cour de l'Etat de New-York. Ce tribunal se compose de trois juge, MM. Brady, Davis et Barrett. Le juge Barrett, avec le concours de ses deux collègues, vient de casser l'arrêt du juge Westbrook, le déclarant contraire à la loi de l'Etat de New-York et contraire à l'*équité*, c'est-à-dire, contraire au gros bon sens.

L'arrêt du juge Barrett est très élaboré. Voici un extrait de ce document.

"Lorsque quelqu'un demande un lot dans un cimetière exclusivement catholique c'est avec l'entente tacite, ou qu'il est catholique et, comme tel, apte à y être enterré, ou, du moins, qu'il fait sa demande au nom de personnes qui sont dans la communion de l'Eglise."

Voilà la pensée dominante de ce jugement important que plus d'un avocat canadien pourra lire avec profit.—*Le Canada.*

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU WISCONSIN.

Le 8e volume des *Collections* de la Société Historique du Wisconsin, vient de nous arriver. Nous avons déjà dit que les mémoires publiés par cette Société sont remplis de données intéressantes sur le rôle que notre race a joué dans la colonisation de l'ouest américain. Ce dernier volume est non moins précieux sous ce rapport que ceux qui l'ont précédé.

Notre collaborateur, M. Sulte, y publie même un article sur Jean Nicolet, le fameux voyageur et interprète canadien, dans lequel il prouve, contrairement à l'opinion exprimée jusqu'à présent par Bancroft, Shea et Parkman, que Nicolet ne pénétra pas en 1649 dans le Wisconsin, comme l'ont dit les historiens, mais en 1634–35. M. Sulte établit parfaitement, d'après les régistres des Trois-Rivières que Nicolet—qu'il réclame comme l'une des gloires de sa ville natale—se trouva dans cette localité durant presque toute l'année 1639. Il est donc impossible qu'il ait accompli à cette époque le voyage en question qu'il faut faire remonter à une date antérieure. Cette démonstration est très importante puisqu'elle met Nicolet au premier rang des découvreurs de l'Ouest.

Ce volume renferme aussi une étude très curieuse sur la capture de Mackinaw en 1763, par M. Louis B. Porlier, fils d'un des *Canadiens de l'Ouest*, le juge Porlier, dont nous avons raconté la vie. Elle forme partie d'un ouvrage très intéressant qu'il doit publier prochainement sur l'histoire primitive de la vallée de la rivière aux Renards, dans le Wisconsin, lequel renfermera des chapitres sur les principaux pionniers canadiens et americains de cette région, sur les tribus sauvages qui l'ont habitée sur leurs mœurs et coutumes, etc. M. Porlier est âgé de soixante-quatre ans, et a fort bien connu les hommes et les choses dont il nous parlera.

Ces *Collections* sont surtout préparées par M. Lyman C. Draper, le secrétaire de la Société. C'est un travailleur infatigable et un amant passionné des études historiques. Il a plus contribué à faire connaître l'époque primitive de l'ouest qu'au-

cun autre historien américain. Dépourvu de tout préjugé, il sait rendre justice aux pionniers français tout autant qu'à ceux de son origine. Nous lui devrons d'avoir tiré de l'oubli plus d'une de nos gloires nationales. Nous ne saurions trop conseiller à ceux qui s'occupent d'histoire du Canada d'étudier les mémoires préparés sous sa direction, et qui forment aujourd'hui huit volumes extrêmement précieux.

—*Le Canada.*

La question des Chambres Hautes

Nous empruntons à la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, l'article suivant de l'éminent publiciste, M. Claudio Jannet, sur la question des Chambres Hautes, traitée par l'Hon. Sénateur Trudel :

Le rôle considérable du Sénat, dans ces cinq dernières années, commence à soulever toutes les attaques du radicalisme contre le principe de son institution. Aussi est-ce avec un vif intérêt que nous venons de lire un travail très remarquable sur les Chambres hautes, dû à un homme politique éminent du Nouveau-Monde, l'honorable M. Trudel, membre du Sénat du Canada. Là aussi des critiques ont été élevées contre le Sénat, qui fait contre-poids à la Chambre des communes dans le Parlement fédéral d'Ottawa, et contre les Conseils législatifs, nommés également par la couronne, qui remplissent la même fonction dans la plupart des provinces, notamment dans celle de Québec, notre ancienne colonie, toujours restée française par la religion et les institutions.

C'est contre ce fâcheux entraînement de l'opinion que lutte M. Trudel. Il le fait d'abord par des raisons tirées de la situation particulière de l'élément français dans le Dominion du Canada. Nous ne pouvons analyser cette partie de son œuvre, mais nous la signalons a ceux de nos lecteurs qu'intéressent les études de droit constitutionnel comparé ; ils y trouveront des indications fort importantes sur le fonctionnement, dans le sein de la Confédération, du pouvoir fédéral et des pouvoirs provinciaux ; ils admireront comment les hommes d'Etat qui ont fondé la Confédération ont su modifier habilement la constitution des Etats Unis pour l'approprier à leur pays.

Mais pour défendre l'institution des Chambres hautes, M. Trudel s'appuie sur des considérations d'une portée plus générale et qui ont un intérêt tout d'actualité pour nous. Ces raisons sont la nécessité de réagir au besoin contre les entraînements d'une assemblée dans laquelle un courant irrésistible de passions peut s'établir, la nécessité de défendre les droits des minorités, de donner à la législation le caractère de maturité qui fait trop souvent défaut à l'improvisation parlementaire. Voilà ce qu'ont compris les peuples de l'antiquité et presque toutes les nations modernes, y compris les Etats-Unis, en établissant à côté des chambres populaires des conseils modérateurs, des chambres hautes. Vraiment, en présence de ce concert de la raison universelle et de l'expérience des siècles, les seuls Etats qui n'ont qu'une chambre, la Serbie, le Honduras, la Bolivie, les provinces d'Ontario et de Manitoba, ne font pas grande figure !

L'institution de ces conseils, essentiellement modérateurs, répond à la nature intime des sociétés. Elle est un des moyens pratiques d'empêcher les peuples, selon l'expression énergique de M. Trudel, de glisser vers les bas fonds d'une démocratie populacière. Ce que condamne dans la démocratie l'éminent écrivain canadien, ce n'est pas la prédominance des forces nouvelles sorties du travail sur un ancien élément de richesse aristocratique, il n'en existe point de semblable dans le Nouveau Monde. — mais c'est le principe de la souveraineté illimitée du peuple. Le nombre peut se tromper et se trompe souvent ; il peut faire le mal ; sa seule volonté n'est pas une raison d'être suffisante pour la loi. Il faut donc que ses représentants immédiats trouvent dans le mécanisme politique des contre-poids capables de l'arrêter. Ici M. Trudel s'élève aux plus hautes considérations politiques :

" Vous voulez donc, dira-t-on, rétablir, comme en Angleterre, les vieux privilèges de l'aristocratie, diviser la nation en deux castes ; les riches et les prolétaires ?—Il ne s'agit nullement de cela !—Ce que nous voulons, c'est prendre la société telle qu'elle est, avec ses différences inévitables de rangs, de classes, de richesse. C'est donner aux classes élevées leur juste part dans le gouvernement de la nation. Rien de plus que cela, mais aussi rien de moins.

" En vain crierez vous contre l'aristocratie ; il y en aura toujours une. Il faut qu'il y en ait une et il en existe une actuellement. Seulement en donnant à l'aristocratie de la science, de l'intelligence et de la richesse sa part dans le gouvernement, vous contribuez à former dans l'Etat un élément précieux d'ordre et de bon gouvernement. Vous créez un contrepoids salutaire à la puissance de la démocratie.

" Si vous lui refusez sa part dans le gouvernement comme classe supérieure, cette aristocratie existera quand même, mais alors l'aristocratie de l'intelligence et du savoir se jetant toute dans la Chambre populaire, développe outre mesure la puissance de l'élément démocratique, comme cela arrive aujourd'hui en Angleterre et au Canada. Elle porte bien dans une certaine mesure et temporairement seulement son contre-poids, mais n'en fait pas moins triompher définitivement la puissance démocratique et rompt l'équilibre des trois pouvoirs !"

Le même courant d'innovation démocratique se fait en effet sentir en Angleterre, malgré la forte composition de la Chambre des pairs. M. Trudel fait très-finement remarquer que les encouragements donnés à l'idée révolutionnaire sur le continent européen par l'aristocratie britannique sont la cause première du progrès actuel des idées démocratiques sur le sol même de la Grande Bretagne. Déjà l'on peut entrevoir le jour où la constitution anglaise sera menacée.

Plus le mal est étendu, plus il faut réagir énergiquement. Pour cela il faut en revenir aux principes fondamentaux de la raison et de l'ordre naturel, qui sont en même temps les principes chrétiens. Ces principes, incompatibles avec l'omnipotence du nombre comme avec la toute puissance de la force, doivent inspirer les institutions de tous les peuples, quelque diverses qu'elles doivent être, suivant les circonstances historiques qui ont présidé à leur développement national.

En lisant le volume de M. Trudel, nous avons été frappé de la somme considérable de forces morales et sociales que devrait au Canada le régime parlementaire, c'est-à-dire les luttes incessantes pour le pouvoir entre hommes de valeur que cette forte race produit en si grand nombre. Ce sont là les vices inhérents à ce régime, dès qu'il est transporté hors de l'Angleterre, sa vraie patrie. Cependant, hâtons nous de le dire, malgré ses inconvénients, ce mode de gouvernement est le seul possible au Canada ; il est spécialement, autant que nous en pouvons juger, le seul capable de protéger efficacement, au milieu des flots croissants des éléments anglais et protestants, la nationalité française et catholique dont la province de Québec est le centre. Aussi tous les vrais patriotes doivent s'élever au-dessus des mesquines questions de parti, des questions de personnes surtout, pour relever le niveau de leurs institutions, pour leur donner toute la valeur pratique dont elles sont capables. L'avenir réservé à la race française dans l'Amérique du Nord n'est pas complètement dessiné à l'heure présente, mais si l'on considère la somme d'efforts et de progrès réalisés depuis 1760 par les Canadiens, on ne saurait trop augurer de cet avenir, pourvu que la nouvelle génération se montre fidèle à ses traditions et qu'elle sache écouter les conseils de sagesse que lui donne M. Trudel avec un patriotisme si élevé et dans un si beau langage.

CLAUDIO JANNET.

Nouvelles Locales

—Assemblée du comité de régie de la Société St. Jean-Baptiste demain soir.

—Aujourd'hui à deux heures réunion du Conseil de l'Université de Manitoba.

—M. J. Ryan, M.P., de Marquette est arrivé d'Ottawa au Portage samedi dernier.

—L'impression des Statuts Refondus de la Province, version anglaise, est commencée.

—Demain, fête du SS. Cœur, grande messe, vêpres et salut du T. SS. Sacrement à l'Hôpital Général.

—Il y a eu réunion du Conseil Municipal de St. Boniface mardi dernier ; nouvelle réunion samedi prochain.

—Le Conseil Municipal de Morris, Préfet M. J. E. Têtu, a passé un règlement au sujet des enclos qui devra être imprimé dans les deux langues.

—La crue des eaux continue ; toutes les parties basses des vallées de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine sont inondées. Les semailles sont sérieusement retardées partout à cause des pluies.

—L'Hon. M. Royal et M. A. Prud'homme sont arrivés du Canada vendredi dernier à minuit, après un voyage de douze jours. MM. Royal et Prud'homme ont ouvert à Winnipeg leurs bureaux d'avocats. Voir l'annonce.

—La bouilloire de l'engin du moulin à scie de Jarvis et Berridge à Winnipeg a fait explosion vendredi dernier, dans la matinée, tuant sur le coup le chauffeur et blessant grièvement trois autres hommes dont deux depuis ont succombé à leurs blessures. Le moulin n'est plus qu'une masse de décombres. Les dommages sont évalués à six mille piastres.

—L'Hon. M. Royal a reçu avis qu'à sa demande un Bureau de Poste a été établi au Lac Qu'Appelle, mission catholique, R. P. St. Germain, M. P ; un autre a été établi chez M. Pierre Delorme, à la Pointe Coupée ; et M. André Nault a été nommé Maître de Poste à St. Vital à la place de M. Gaudry qui a résigné.

—Les examens universitaires ont eu lieu cette semaine : MM. A. Hébert et A. Betournay, élèves du Collège de St. Boniface, ont passé leurs examens préliminaires au Baccalauréat, et M. Nap. Béjournay du même Collège, s'est présenté pour le grade d'honneur dans les sciences morales.

—M. Pierre Giraud, de Carillon, P. Q. est arrivé à St. Boniface vendredi soir, en route pour Pine Falls, sur le Lac Winnipeg, où il va rejoindre son père qui est à construire un bateau à vapeur et des berges pour MM. Schnider et Adams. M. P. Girard a engagé MM. Michaud, Lemay et Laberge de St. Boniface, pour l'été, à raison de $2.50 par jour et toutes leurs dépenses payées. Ces Messieurs sont partis mardi soir pour leur poste.

—Le 21 mai, Messire Fillion, curé de St. Jean Baptiste a perdu à Winnipeg un portefeuille contenant $112.00. Le Rév. Monsieur croit l'avoir laissé sur le comptoir de la gare où il était allé payé le prix de transport d'une cloche pour son église. Le nom de Messire Fillion est écrit sur plusieurs papiers contenus dans le porte feuille, et celui qui l'a trouvé ferait un acte de charité et d'honnête homme en le remettant à son propriétaire.—*International.*

—Le train Exprès, venant d'Emerson dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, a tué Daniel McDougall, cultivateur de Lorette, sur la voie de l'Avenue Provencher. La nuit était très-noire, et les hommes du train n'aperçurent le pauvre homme que trop tard pour éviter l'accident épouvantable qui allait plonger subitement une âme dans l'éternité. Lorsque le corps fut relevé, il était horriblement mutilé. Transporté à l'Hôpital de St. Boniface, McDougall vécut encore quelques heures et eut le temps de recevoir les derniers secours de la Religion. Le défunt a été inhumé à Lorette.

—L'invention de cette machine supérieure et complète (*The Family Sewing Machine*) marque une des époques les plus importantes dans l'histoire des machines, et lorsqu'on considère sa grande utilité et son bas prix extrême ($25) il est très-difficile de concevoir une invention d'une plus grande ou même d'une égale importance pour les familles. Son travail est considérable ; son mouvement est doux, régulier et aisé ; son exécution est rapide, son opération sûre et la rend supérieure à toute autre. Le mécanisme est tout d'acier ; les bobines contiennent 100 yds de fil ; la couture est la plus ferme de toutes ; elle est nette et régulière ; et peut en un instant être changée de façon à s'adopter aux substances les plus dures et les plus fines. Le point peut, si on le veut être à peine aperçu à cause de sa finesse ; sa rapidité rend impossible de les compter ; elle coud à la perfection toutes espèces d'étoffes, soit grossières, dures ou fines, et cela avec plus de facilité qu'aucune autre machine. Elle n'a pas besoin de recommendation pour se vendre rapidement ; la commande toujours croissante, les éloges volontaires de la presse, et les milliers de familles qui s'en servent témoignent de sa valeur et de sa nécessité comme article indispensable dans une famille, sa popularité [illegible] tous les jours. On peut voir cette machine aux bureaux du Journal. AGENTS DEMANDÉS par la compagnie. S'adresser pour plus amples renseignements à "FAMILY SEWING MACHINE Co." 755 BROADWAY, NEW YORK.—N. Y. E. S

Annonces Nouvelles

Societe St. Jean-Baptiste.

—(o)—

Il y aura réunion du Comité de Régie de la Société St. Jean-Baptiste, Vendredi, demain soir à la Salle des Réunions du Conseil Municipal de St. Boniface, à sept heures et demie.

JOSEPH ROYAL,
President.

St. Boniface, 2 Juin, 1880.

Demandes de Licences

—o—

POUR LA PROVINCE : Thos. Doyle, Rivière Esturgeon ; Geo. Laing & Isaac Riley, Stonewall ; Fidel Monder, E. C. Prince, E. J. Prince, McCann & Fogarty, F. Palcher, St. Boniface ; J. B. Reynolds, transport St. Boniface ; J. S. Delane, West Lynne.

POUR WINNIPEG : Wadell & Archibald, Dunn & Hemlly, Andrew Gillis & W. Brown, transport, Madame P. Poulin, Epicière.

JOHN FRASER,
President C. des Licences.

Winnipeg, 3 Juin, 1880. 2-f

Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Arrive au Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9.15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem. 2:30 [illegible]			8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Expres *via* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.15 du soir.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril 1880.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,
Argenterie Plaquée,
Cuillères et Fourchettes,
Rasoirs,
Fer,
Huile de Charbon,
Lampes et Lanternes,
Planches à tuyauter,
Clochettes pour Sleighs,
Ficelle,
Ligneux,
Outils de Menuisier,
Peintures,
Fer à repasser,
Huiles,
Térébentine,
Vernis,
Vitre,
Mastic,
Câble,
Etoupe,
Toile à emballer,
Courroies de cuir,
Cuir,
Fourches à foin,
Fourches à fumier,
Manches,
Bêches,
Casseroles en faïence,
Pelles à grain,
Faulx,
Crochets,
Pics,
Défrichoir,
Grattes,
Tarrières pour la terre,
Haches,
Scies,
Limes,
Serrures,
Pentures,
Bolts,
Etrilles,
Brosses,
Moulins à Café,
Patins,
Vernis à tuyaux,
Cirage,
Balances,
Cribles,
Teintures,
Piéges,
Fil de laiton
Fusils, 1ère qualité
Poudre,
Plomb,
Cartouches,
Boites,
Colliets à chien,
Hameçons,
Pompes,
Tuyaux de plomb,
Tuyaux de fer,
Boyaux (hose),
Lavoirs,
Couchettes de fer,
Pelles,
Chaudrons,
Joug à bœufs,
Fer,
Acier,
Enclumes,
Vis,
Marteaux,
Fer à cheval,
Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,
Poëles,
Poëles de salon,
Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudrouné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produit : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1an

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

———(o)———

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Arrondissement Scolaire de St. Boniface Sud.

Le lot de terre suivant situé dans l'arrondissement scolaire de St. Boniface Sud, dans la division Electorale de St. Boniface sera vendu le septième jour de juin prochain, à la maison d'Ecole du dit arrondissement d'école à midi, à moins que les taxes et les frais d'annonce ne soient plus-tot payés.

Lot No. 115 de St Boniface

Taxes	Frais d'annonces.
$16.90	5.00

VICTOR MAGER,

Sec.-Trésorier de l'arrondissement Scolaire de St. Boniface Sud.

St Boniface, 1er Mai 1880. 3f.

Applications pour Licences.

WINNIPEG.

HOTELS : James W. Donahue, Henry & C. E. Wilson, Angus Munro, S. W. Fairfield, Patrick Carey, Henry Bruan, W. J. Ovens & Emes, W. J. O'Connor, W. Slayer & Sage, J. S. Christie, Jas A. MacIntyre & J. T. Hadley, J. W. Brown & Hugh McMillan, James McKewan, P. H. Bradt & Jos. McAlpin, Jas. Butters, John Sinclair Zephire Laporte, Dennick & Lennon, R. A Evans, Jas. O'Connor & J. H. Brown, Vincente De Toronto, Geo. J. Brouse, J. W. Johnson, E. Carriss, J. A. Richard, John Haverty, John Nevins, Peter Stanley.

EPICIERS : Frank Rigney & Carey, W. H. Lyon, J. H. McTavish, Alex McIntyre, A. G. B. Bannatyne, Norton Kingsland, Geo. E. Fulthrope, H. S. Reynolds, P. Poulin, A. Mackeand, Andrew Colquhoun.

JOHN FRASER, P. C. L

13 Mai, 1880. 2-f

Arrondissement Scolaire de St. Boniface.

———o———

Vente de terrains pour taxes d'Ecole conformement à la clause CVIII de l'Acte des Ecoles de Manitoba.

Les lots de terre ci après désignés, situés dans l'Arrondissement Scolaire su dit, appartenant à des non-résidents, seront offerts en vente le premier lundi de juin prochain à midi au bureau des Commissaires, coin des Avenues Provencher et Taché, à moins que dans l'intervalle le montant des taxes ne soit payé, en y comprenant les frais.

	LOTS.	Arrérages.	Frais d'annonces.	Total.
Paroisse	Part du lot 89	2 65	1 75	4 40
Village	107 & 109	3 95	1 75	5 70
Village	610	7 40	1 75	9 15

FRANCOIS GINGRAS,
Secrétaire Tresorier.

St. Boniface 1er Mai, 1880. 3-f

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres empoâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités electriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

———:o:———

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre macnine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger. Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage . —conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

——o——

A. A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

——o——

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sa[ng] et agissent avec la plus grande efficace sur.

Le Foie, l'Estomac, les Re[ins]

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

[HOLLO]WAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct. 1879. 18